



Communiqué de presse

Dividende de 3,25 % pour les sociétaires de Cera au titre de l'exercice 2021

La base de sociétaires augmente à 381.733 coopérateurs

PUBLICITÉ

Louvain, le 17 décembre 2021 - Le Conseil d'administration de la coopérative Cera propose un dividende de 3,25 % pour l'exercice 2021. Cette proposition sera soumise à l'approbation des sociétaires de Cera lors de l'Assemblée Générale du samedi 11 juin 2022.

Hausse du dividende après des résultats positifs sur l'exercice 2021

Franky Depickere, administrateur délégué de Cera, explique : « La lutte contre la pandémie de Covid-19, qui a tellement marqué l'année 2020, est malheureusement toujours terriblement d'actualité. Presque tous les pans de notre société sont impactés, mais ce sont surtout les pressions exercées sur le système des soins de santé et l'impact sur le bien-être de larges groupes de la population qui sont le plus tangibles. Le slogan « S'investir dans le bien-être et la prospérité » reste donc plus que jamais d'actualité pour Cera.

Tout n'est cependant pas noir : l'économie se porte globalement bien et KBC Groupe affiche également de bonnes performances. Grâce à la reprise des dividendes versés par KBC Groupe et KBC Ancora, Cera peut, elle aussi - après une année 2020 difficile - présenter à nouveau des chiffres positifs pour 2021. Dans ce contexte, le Conseil d'administration propose un dividende de 3,25 % pour l'exercice 2021, soit 0,25 % de plus que le dividende de l'exercice 2020.

Compte tenu de la proposition de 3,25 % pour l'exercice 2021, l'évolution du dividende se présente comme suit :

2017	2018	2019	2020	2021
3 %	3 %	3,25 %	3 %	3,25 %

S'il est approuvé par l'Assemblée Générale, le dividende sera versé le mercredi 15 juin 2022.

Cap sur les 400.000 sociétaires

La coopérative Cera rassemble aujourd'hui 381.733 sociétaires (chiffre de fin novembre). Ces derniers incarnent l'essence de notre coopérative : ensemble, nous sommes plus forts. Cette année, Cera a accueilli plus de 11.500 nouveaux coopérateurs et se rapproche ainsi de l'objectif de 400.000 fixé pour 2025 (soit 1 habitant sur 25 de notre pays, sociétaire de Cera).

Franky Depickere : « En 2022, notre coopérative fêtera ses 130 ans. Plus de 40 % de nos nouveaux sociétaires sont âgés de moins de 26 ans. Il s'agit en grande partie des enfants et petits-enfants de nos coopérateurs existants. Forts de cette base qui ne cesse de croître et qui, de plus, rajeunit, nous envisageons l'avenir avec confiance. »

L'émission actuelle de parts Cera court jusqu'au 27 mai 2022 inclus. Devenir coopérateur de Cera est possible à partir de 50 euros. Les coopérateurs qui détiennent au moins 600 euros de parts Cera peuvent, en outre, bénéficier d'avantages sociétaires. On peut entièrement souscrire en ligne, que l'on soit client du groupe KBC/CBC ou pas. La souscription est possible via les Services supplémentaires de l'App KBC/CBC Mobile (en cliquant sur l'icône de Cera), via KBC/CBC Touch, dans les agences bancaires ou via KBC/CBC Live.

Démissions volontaires possibles du 1^{er} janvier au jeudi 30 juin 2022

Les démissions volontaires de parts coopératives sont possibles au cours des six premiers mois de l'année. Les sociétaires choisissent eux-mêmes avec combien de parts ils veulent démissionner. Le Conseil d'administration a décidé que, tout comme les années précédentes, les demandes de démission volontaires se dérouleront en deux phases. Du 1^{er} janvier au jeudi 30 juin 2022, toutes les demandes de démission volontaire peuvent être introduites via les agences bancaires ou les canaux numériques (Mobile et Touch) de KBC Bank, KBC Brussels et CBC Banque.

Dans la seconde phase, le 30 juin 2022, les demandes de démission seront traitées.

En 2021, 3.888 sociétaires ont choisi de démissionner volontairement et 3.607 sociétaires sont malheureusement décédés (chiffres de fin novembre).

Simplification et renforcement de la contribution sociétale

En 2021, la contribution sociétale de Cera a été réorganisée et est passée de sept domaines d'action à trois ambitions claires. Le soutien apporté à plus de 700 organisations partenaires et la collaboration avec celles-ci se concentrent désormais sur ces trois ambitions :

- Une société solidaire et respectueuse, sans barrières
- Des quartiers chaleureux et accueillants pour tous
- Des coopératives fortes et largement soutenues

Quelque 1.000 sociétaires, répartis dans 45 Conseils Consultatifs Régionaux, mettent en pratique ces ambitions dans leur région en décidant quels projets bénéficieront d'un soutien et pour quel montant.

Cera : s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec près de 400.000 sociétaires enthousiastes, Cera est une coopérative fort impliquée et chaleureuse en Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.

Avertissement

Investir dans des parts comporte des risques. Les parts E de Cera ne sont pas transmissibles et, en cas de démission, c'est au maximum le prix d'émission statutaire qui est remboursé. En tant que souscripteur, vous courez le risque de perdre tout ou partie du montant investi. Lisez au préalable [le prospectus](#) complet afin de comprendre pleinement les risques et avantages potentiels liés à la décision d'investir dans des parts Cera. Ce prospectus contient des informations plus détaillées que ce document. Portez une attention particulière aux facteurs de risques décrits dans le chapitre 1, « Facteurs de risques », du prospectus. Cera est notamment soumise au risque de marché, au risque de liquidité, au risque de concentration, etc ... ainsi que, par le biais de ses participations, aux risques propres à KBC Groupe (et KBC Ancora). L'actif de Cera se compose en grande partie d'actions de KBC Ancora et de KBC Groupe, de sorte que la solvabilité de Cera est dans une large mesure déterminée par la valeur de ces participations. Les revenus (récurrents) de Cera se composent presque exclusivement de dividendes sur ses participations dans KBC Ancora et de KBC Groupe, de sorte qu'une éventuelle baisse de ces revenus a une influence négative sur la position de trésorerie de Cera. Les démissions peuvent avoir un impact important sur les cash-flows de Cera. Vous pouvez obtenir le prospectus gratuitement et sur simple demande adressée au siège de Cera (Muntstraat 1, 3000 Louvain) ou dans les agences bancaires de KBC, KBC Brussels et CBC. Vous pouvez également le consulter sur le site internet (www.cera.coop/fr/prospectus) ou le demander par e-mail (info@cera.coop) ou par téléphone (0800 62 340). L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut être considérée comme un avis favorable sur les titres proposés. En cas de plainte, vous pouvez vous rendre sur www.cera.coop ou contacter l'ombudsman en conflits financiers sur le site www.ombudsfin.be.

Fin du communiqué

Pour plus d'infos :

Le prospectus et les autres informations importantes sont disponibles sur [Acheter des parts coopératives \(cera.coop\)](#). Toutes les modalités pratiques de l'émission sont reprises dans la fiche d'information.

Contact :

Hilde Talloen, responsable Communication et directrice adjointe, tél. 016 27 96 79, GSM 0494 85 59 59

Hilde.talloen@cera.coop

Cera CV, Muntstraat 1, 3000 Leuven, www.cera.coop, info@cera.coop

Numéro d'entreprise RPM Leuven TVA BE 0403.581.960